

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR
L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



Le succès s'achète par le travail.

×

On ne récolte rien quand on ne sème pas.

×

Gare à la suspension et surtout à la radiation!

×

Engagez vos amis à entrer dans l'Union St-Joseph du Canada.

×

Une société de secours mutuels est ce que ses membres la font.

×

Il faut toujours payer ses contributions le premier jour de chaque mois.

×

Le secret du succès est partout le même: agir avec énergie, sincérité, espérance.

×

Une police d'assurance est, aux yeux de tout homme intelligent, chose nécessaire et non affaire de luxe.

×

L'Union St-Joseph du Canada continuera à progresser aussi longtemps que ses membres lui seront sincèrement attachés.

×

Si un confrère manifeste l'intention d'abandonner la société, montrez-lui les conséquences désastreuses qui suivront

×

Enrôler de nouveaux membres, c'est de prime importance pour une société mutuelle. Elle a besoin d'infusion constante de sang nouveau.

×

La calomnie est la vengeance des hypocrites et des lâches. Jamais elle ne doit trouver asile dans des organisations catholiques et nationales.

×

Ce n'est pas en détruisant le prestige des autres sociétés mutuelles, qu'une société édifie le sien. L'Union St-Joseph du Canada n'oublie jamais cela.

×

Ne perdez jamais confiance en votre société, car alors vous lui ferez fatalement un mal immense. Elle est une organisation humaine, n'est pas parfaite, mais travaille énergiquement à le devenir.

A nos receveurs et percepteurs.

Importantes questions d'administration.

Dans la transmission des recettes mensuelles des Conseils et des Bureaux à l'Exécutif, et dans l'envoi des dépôts accompagnant les demandes d'admission, bien peu de receveurs et de percepteurs savent se conformer aux dispositions du Code de l'Union St-Joseph du Canada.

L'article 284, page 91, se lit comme suit:

"Tous les paiements faits à l'Exécutif ou autres Conseils par les officiers en charge des fonds, le seront par **chèque accepté**, traite, mandat d'express ou de poste, payable à l'Union St-Joseph du Canada."

"Les frais encourus pour l'achat des traites ou mandats, ou pour le paiement de la commission sur les chèques, seront à la charge des fonds particuliers des conseils locaux ou autres conseils faisant les remises."

Il découle donc de cet article de la constitution:

1.—Que les chèques, traites ou mandats doivent être faits à l'ordre de l'Union St-Joseph du Canada et non à l'ordre d'un officier ou d'un employé.

2.—Que chaque chèque doit porter l'empreinte de la banque le marquant "accepté."

3.—Que tout chèque doit être émis par la banque, "payable au pair" à Ottawa, Montréal, Toronto ou Québec.

S'il n'y a pas possibilité d'envoyer un chèque payable au pair, il faut ajouter au chèque expédié, ses frais d'échange, soit:

15 centins pour les chèques de \$1 à \$100.

25 centins pour les chèques de \$100 à \$200.

40 centins pour les chèques de \$200 à \$300.

45 centins pour les chèques de \$300 à \$400.

Un mandat de poste, d'express ou de banque est toujours préférable au chèque le mieux fait.

Les chèques non conformes aux règlements précités, seront invariablement refusés et retournés à leurs envoyeurs.

Les chèques émis par l'Union St-Joseph du Canada, ont la pleine valeur de la somme d'argent qu'ils représentent, pourvu qu'ils soient endossés par la personne à l'ordre de qui ils sont payables. Lorsque la personne mentionnée sur la face du chèque est qualifiée d'une manière quelconque, il faut, en endossant le chèque, qu'elle ajoute le même qualificatif. Si elle agit en qualité de tutrice ou d'exécutrice testamentaire, en endossant un chèque, elle doit s'insérer comme telle.

Les quelques instructions présentes, si elles sont suivies à la lettre, éviteront beaucoup d'ennuis à ceux qui entretiennent des relations d'affaires ou d'assurance avec nous. Elles faciliteront un travail prompt, efficace, effectif, au bureau-chef de la Société.

En marge de la Mutualité.

Finances des sociétés cosmopolites.

Les sociétés catholiques cosmopolites ont tort de se prévaloir de leur administration financière pour capter la confiance des Canadiens-français et les enlever à leurs sociétés nationales. D'après les statistiques de 1909, les Forestiers Catholiques ont dépensé 85% de leurs recettes totales durant l'année, soit pour frais d'administration, soit pour paiement de bénéfices. La C.M.B.A. a dépensé, du même chef, 83% de son revenu. Au contraire, l'Union St-Joseph du Canada n'a disposé que de 78% de ses recettes; le reste est allé grossir la réserve.

Administration financière des sociétés neutres.

Il y a des gens qui préfèrent les sociétés neutres aux sociétés catholiques. Pourtant, les premières sont moins économes que les secondes. Ainsi, tandis que, en 1909, l'Union St-Joseph du Canada dépensait 78% de son revenu total, pour défrayer le coût de son administration totale et pour payer divers bénéfices à ses membres, l'Ordre Canadien des

Amis Choisis dépensait 86% et la Société "Royal Arcanum" mangeait 90% de ses recettes. Cela se passe de longs commentaires.

Moyenne de décès par 1,000.

En ce qui concerne la moyenne de décès par mille membres, l'Union St-Joseph du Canada peut soutenir une comparaison avec n'importe quelle société. Voici:

Forestiers Canadiens....	6.2
Chevaliers de Colomb ...	6.4
Union St-Joseph du Canada.	6.44
Artisans Canadiens-français ...	6.6
Union St-J.-Bte. d'Amérique..	7.
Association Canado-Amér. ...	7.2
C. O. of Chosen Friends	7.51
Alliance Nationale ...	7.69
Forestiers Indépendants	8.8
Forestiers Catholiques ...	9.08
C.M.B.A. ...	11.45
Royal Arcanum ...	13.1

Moyenne d'âge.

L'Union St-Joseph du Canada est la société mutuelle qui a la plus faible moyenne d'âge.

Voyez plutôt:

Union St-Joseph du Canada ...	32 ans.
Association Canado-Américaine ...	33.9 "
Artisans Canadiens-Français ...	36. "
Union St-Jean Baptiste d'Amérique ...	36.6 "
Chevaliers de Colomb ...	37. "
Forestiers Catholiques...	37.5 "
Forestiers Indépendants	41. "
Canadian Order of Chosen Friends ...	40. "
Royal Arcanum ...	44. "

IL FAUT A L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA

Union

Charité

Nombre

Harmonie

Dévouement

Amour de la langue

Respect aux traditions

Zèle sacré pour la religion

A BESOIN D'UNE POLICE D'ASSURANCE.

Le jeune homme sans ressources. Le fils reconnaissant qui, sa mort advenant, veut laisser quelque argent à ses parents.

L'homme marié.

Le père de famille.

La mère de famille.

Tout homme ou femme ayant des êtres chers qui dépendent d'eux.